



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023 A 18H

L’an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - VAUTRIN Éric – BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

---

M le Maire propose aux membres présents de rajouter une question à l’ordre du jour :

- DELIBERATION PORTANT SUR LA DECISION MODIFICATRICE N°3 DU BP 2023.

A l’unanimité, les membres présents acceptent le rajout de cette question.

### QUESTION 1

Rapporteur : M le Maire

**Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du mardi 24 octobre 2023.**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

### QUESTION 2

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur la création d’un poste d’agent administratif à 35h.**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

### QUESTION 3

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur la création et la rémunération de deux emplois vacataires d’agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2024.**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

### QUESTION 4

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur une demande de subvention DETR 2024 dans le cadre des travaux de la RD 26 – tranche 2**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre  
2023

2/3

**QUESTION 5**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur une demande de subvention au travers du contrat territorial départemental 2024 dans le cadre des travaux de la RD 26 – tranche 2**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 6**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur une demande de subvention au travers du contrat territorial départemental 2024 dans le cadre des travaux d'aménagement des places de la mairie, de l'église et chantegrillet**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 7**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur une demande de subvention au Conseil Régional Occitanie au travers de l'aménagement et qualification des espaces publics**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 8**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur une demande de subvention exceptionnelle « Des amis de la Sainte Baume »**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 9**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur la signature d'une convention de mandat pour la réalisation d'un ouvrage public dans le cadre des travaux de renaturation du Nizon sur Lirac**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 10**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (EnR) ainsi que de leurs ouvrages connexes**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 11**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre  
2023

3/3

**QUESTION 12**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant sur l'approbation de la liste des points d'eau incendie relevant du service public communal de défense extérieur contre l'incendie**

Pas d'intervention.

**Unanimité**

La séance est levée à 19H45

**La Secrétaire  
Sandrine BOINEAU**

**Le Maire  
Cédric CLEMENTE**



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_67\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 67-2023

Nature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - VAUTRIN Éric – BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

### OBJET : Délibération portant sur une décision modificative n°3 du BP 2023.

M le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2023 ont été insuffisamment provisionnés, il propose d'effectuer le virement de crédit suivant, compte tenu de rentrées de recettes supplémentaires.

Pour rappel, le budget primitif a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et chapitre opération au niveau de la section d'investissement. La Décision Modificative est soumise au vote de la même manière.

M le Maire propose d'effectuer le virement de crédit suivant :

#### SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant €
12	6413	Personnel non titulaire	-4 518
67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 4 518

Équilibre de la décision modificative n°3 :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	0
Recettes	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'effectuer les virements de crédits détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire  
Cédric CLEMENTE



Deliberation n°67/2023

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_66\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 66-2023

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - VAUTRIN Éric - BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur l'approbation de la liste des points d'eau incendie relevant du service public communal de défense extérieur contre l'incendie.**

M le Maire informe les membres que les points d'eau incendie sont un élément essentiel de la cohérence et de l'efficacité de l'ensemble du dispositif de lutte contre l'incendie sur le territoire de la commune.

De ce fait et conformément aux dispositions du CGCT, dont l'article R2225-4, le maire doit identifier les risques à prendre en compte et fixer, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés sur le territoire de la commune pour l'implantation en eau des moyens des services et de secours, ainsi que leurs ressources.

**Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** les 16 points d'eau incendie (PEI), privés ou publics, contribuant à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la commune de LIRAC, listés en annexe 1.
- **Informe** que la liste des PEI annexée à la présente délibération fera l'objet d'une révision annuelle.
- **Informe** que les PEI listés en annexe 1 :
  - Devront faire l'objet d'un contrôle technique ou d'une visite conformément aux dispositions du règlement départemental de DECI.
  - Que le propriétaire d'un PEI, qui n'est pas propriété de la commune, devra s'engager à informer la commune de toutes modifications dans les caractéristiques du PEI tels que figurant en annexe 1.
- Que toute utilisation pour une fin autre que la lutte contre l'incendie devra faire l'objet d'une demande d'autorisation après avis du service public communal de DECI.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE

Délibération N° 66/2023

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr





DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_65\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 65-2023

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - VAUTRIN Éric – BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde.**

La commune de Lirac s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

**Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** d'adopter à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE

Délibération n°65/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_64\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 64-2023

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - VAUTRIN Éric - BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET** : Délibération portant sur les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (EnR) ainsi que de leurs ouvrages connexes.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vue le code de l'environnement,  
Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 141-5-3,  
Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment l'article 15,

Vu le porté à connaissance de l'Etat en date du 31 mai 2023,  
Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) Occitanie 2040 adopté le 30 juin 2022,  
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Gard rhodanien approuvé le 14 décembre 2020,  
Vu le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Gard rhodanien approuvé le 24 octobre 2022,

Vu le PLU communal, approuvé, en dernier lieu, le 28 février 2020,

Considérant l'opportunité de développer une réflexion sur le besoin d'élaborer des zones d'accélération de la production d'EnR à l'échelle communale,

Considérant la nécessité d'élaborer ces zones d'accélération en tenant compte du porté à connaissance de l'État,

Considérant que la géographie physique du territoire communal ne permet d'envisager, actuellement, ni la géothermie génératrice d'énergies nouvelles, pour cause de défaut de ressource identifiée, ni la méthanisation, pour cause de sensibilité paysagère, hydrologique et de biodiversité, ni l'hydroélectricité, pour cause d'absence de cours d'eau à débit et constance suffisants pour ce faire,

Qu'il n'est donc pas possible de faire une quelconque proposition dans ces domaines,

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Délibération n°64/2023

Séance du  
28 novembre 2023

2/3

Considérant que, si les vents peuvent localement, techniquement, permettre d'envisager l'implantation d'éoliennes, celle-ci ne pourrait se faire qu'en handicapant lourdement les activités de tourisme déjà présentes localement et que la Commune entend développer, comme également s'agissant des objectifs, en la même matière et pour les mêmes activités, des communes voisines,  
Que d'ailleurs, le SCoT en vigueur n'est pas particulièrement favorable à ces implantations d'éoliennes,  
Qu'il n'est donc pas possible de les envisager, sérieusement et à court terme, dans le cadre de la présente délibération,

Considérant que la Commune ne présente ni surfaces de parking ou de stockage importantes, ni bâtiments de grandes surfaces de toiture,  
Qu'il n'est donc pas possible d'envisager le développement significatif du photovoltaïque en toitures,  
Que, cependant, et dans le cadre d'une évolution du PLU à venir assez prochainement, il conviendra de lever les freins qui handicapent l'intégration des ENR dans les projets d'urbanisme et de construction,  
Qu'en particulier, il y a lieu, d'ores et déjà de prévoir des toits photovoltaïques sur les bâtiments communaux qui s'y prêtent,

Considérant que le territoire communal présente un secteur qui pourrait être favorable, au lieudit « *Vacquières* », actuellement porté en zone d'urbanisation future sous conditions de type IAUe au PLU opposable,  
Que cette zone présente une contenance de l'ordre de 5 ha,  
Qu'à cette occasion, la destination de la zone pourrait être légèrement modifiée en vue de l'intégration de l'agrivoltaïsme dans le secteur, et, partant, de la création d'une nouvelle activité agricole sur la Commune,

Considérant que les études, qui seront rendues publiques au fur et à mesure de leur disponibilité, pour nourrir le débat de la concertation à venir, notamment en matière d'urbanisme, permettront de définir plus finement les contours de la zone qui pourra finalement être équipée,  
Que ce n'est qu'à l'issue de cette concertation, et préalablement aux ajustements du document d'urbanisme, rendus nécessaires par le projet, que la délimitation plus précise pourra être définie,  
Considérant qu'il convient d'associer largement le public à la réflexion et l'élaboration de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes,

Considérant que le Maire propose les modalités de concertation, comme étant les suivantes :  
la durée proposée est de quinze jours, le public pourra consulter le petit dossier et la présente délibération en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, le public pourra consigner ses observations, propositions et remarques dans un registre ouvert à cet effet, en mairie, une réunion publique sera organisée à la convocation du Maire,

Considérant qu'à l'issue de cette concertation du public il appartiendra au le conseil municipal d'en tirer le bilan,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ORGANISER** une concertation publique pour l'élaboration de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes,
- **D'APPROUVER** les objectifs et modalités de la concertation publique,
- **DE PRECISER** les modalités minimales de concertation comme étant les suivantes :
  - la durée est de quinze jours,



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°64-2023**

**Séance du  
28 novembre 2023**

**3/3**

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_64\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

- le public pourra consulter le petit dossier et la présente délibération en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- le public pourra consigner ses observations, propositions et remarques dans un registre ouvert à cet effet, en mairie, pendant toute la durée de la concertation,
- une réunion publique sera organisée à la convocation du Maire,
- les avis pourront également être adressés par voie postale à l'adresse de la Mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@lirac.fr](mailto:mairie@lirac.fr)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la concertation du public selon les modalités ainsi précisées,
- **DE RAPPELER** que la présente concertation n'est pas la concertation requise pour les besoins de la future procédure d'ajustement du PLU et que cette dernière sera réalisée en temps voulu,
- **DE CHARGER** le Maire de tous actes d'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE



**MAIRIE DE** *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

[secretariat@lirac.fr](mailto:secretariat@lirac.fr)  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)

**Délibération n°64/2023**



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_63\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 63-2023

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - VAUTRIN Éric – BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur la signature d'une convention de mandat pour la réalisation d'un ouvrage public dans le cadre des travaux de renaturation du Nizon sur Lirac.**

M le Maire rappelle aux membres que les évolutions récentes du Nizon traversant Lirac ont été principalement influencées par les pressions humaines aux abords du cours d'eau et interventions menées ces dernières années comme les curages, recalibrages, rectifications, protections de berges, etc...

Les travaux de renaturation consistent dès lors à redonner à un cours d'eau fortement artificialisé les caractéristiques proches de son état naturel en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

Les travaux projetés ont pour objectif de limiter les débordements vis-à-vis d'enjeux humains lors des crues fréquentes en rendant transparents les ouvrages hydrauliques situés en zone urbanisée. Parallèlement, il s'agit de dessiner un profil plus stable, améliorer l'espace de fonctionnement écologique du cours d'eau et mettre en place des zones humides qui joueraient le rôle de plaine d'expansion de crue et de pièges à sédiments.

L'ouvrage de la Condamine (dont le Maître d'Ouvrage, la mairie, est gestionnaire) dévie le cours d'eau de son lit naturel au profit d'un chemin d'accès à une propriété privée. Le Nizon est ainsi busé sur une longueur de 27 mètres.

Le projet prévoit donc de retirer cette buse et de la remplacer par un pont dalot d'une hauteur de 1,35 m et d'une largeur de 3 mètres. En plus de restaurer la continuité écologique, le nouvel ouvrage permettra de diminuer la hauteur d'eau en crue, en aval et au droit de l'ouvrage.

La présente convention porte sur la démolition et reconstruction du pont de la Condamine situé au passage du Nizon rue de la Condamine. Ce pont étant situé sur une voirie communale il appartient donc à la commune de Lirac.

Elle a également pour objet, conformément à l'article L2422-7 du code de la commande publique de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage dans les conditions fixées La présente convention.

Mairie de Lirac

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Délibération n°63/2023

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°63-2023**

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_63\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

Séance du  
28 novembre 2023

2/2

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** ladite convention, ci-jointe en annexe ;
- **Approuve** le plan de financement de l'opération ;
- **Décide** d'inscrire les crédits sur le BP 2024 ;
- **Autorise** M le Maire ou son représentant à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE



**MAIRIE DE** *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)

Délibération n°63/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_62\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 62-2023

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - VAUTRIN Éric – BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur une demande de subvention exceptionnelle « Des amis de la Sainte Baume ».**

M le Maire rappelle au conseil municipal que l'association « Les amis de la Sainte-Baume » organise la Fête des lumières 2023 le 02 décembre 2023.

Afin d'équilibrer le budget de cette manifestation qui, à n'en pas douter, rencontrera un vif succès, l'association demande à la municipalité une subvention exceptionnelle de 300 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'attribuer** la somme de 300 € à l'association « Les amis de la Sainte-Baume » afin de les aider à équilibrer son budget.
- **Autorise** M le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE

MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)

Délibération n°62/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
21/11/2023

Date d'affichage
21/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 08.12.2023

ID : 030-213001498-20231128-DEL\_61\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 61-2023

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - VAUTRIN Éric - BROUARD Aurélie.

**Procurations :** BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente :** DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur une demande de subvention au Conseil Régional Occitanie au travers de l'aménagement et qualification des espaces publics.**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de trois places publiques sur la commune :

- Place Robert MORINO
- Place de la Fontaine
- Place Chantegrillet

L'estimation des travaux est de 214 628 € HT, ingénierie comprise.

Monsieur le Maire précise que la commune peut demander une subvention auprès de la Région Occitanie pour cet investissement au travers du dispositif « Aménagement et qualification des espaces publics ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Investissement pour 2024 au travers du dispositif « Aménagement et qualification des espaces publics » de la Région Occitanie pour le projet d'aménagement des places Robert MORINO, de la Fontaine et de Chantegrillet :
  - Coût estimatif de l'opération : 214 628 € HT, ingénierie comprise, montant de la subvention sollicitée : 42 925.60 € soit 20 % du montant de l'opération HT.
- **Autorise** M le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

MAIRIE DE

*Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°61/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
21/11/2023

Date d'affichage
21/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 08.12.2023

ID : 030-213001498-20231128-DEL\_60\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 60-2023

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - VAUTRIN Éric - BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur une demande de subvention au travers du contrat territorial départemental 2024 dans le cadre des travaux d'aménagement des places Robert MORINO, de la Fontaine et chantegrillet.**

M le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement des places municipales en concomitance avec les travaux de la traversée d'agglomération - RD 26 - Tranche 2.

M le Maire présente ce dossier et précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à 704 628 € HT.

M le Maire propose au conseil de solliciter de la part du Département l'attribution d'une aide au travers du dispositif « Contrats territoriaux - Crédit Départemental d'Équipement » et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet d'aménagement des places Robert MORINO, de la Fontaine et chantegrillet et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- **Approuve** le plan de financement annexé à la délibération,
- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au travers du dispositif « Contrats territoriaux - Crédit Départemental d'Équipement » à hauteur de 53 657 € soit 25%,
- **Acte** que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- **Mandate** M le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Délibération N° 60/2023

MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
21/11/2023

Date d'affichage
21/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 08.12.2023

ID : 030-213001498-20231128-DEL\_59\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 59-2023

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - VAUTRIN Éric – BROUARD Aurélie.

**Procurations :** BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente :** DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur une demande de subvention au travers du contrat territorial départemental 2024 dans le cadre des travaux de la RD 26 – tranche 2.**

M le Maire rappelle au conseil municipal le projet de l'aménagement de la traversée d'agglomération – RD 26 – Tranche 2.

M le Maire présente ce dossier et précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à 704 628 € HT.

M le Maire propose au Conseil de solliciter de la part du Département l'attribution d'une aide au travers du dispositif « Contrats territoriaux – Traversée d'Agglomération » et la signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement de la traversée d'agglomération et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet d'aménagement de traversée d'agglomération – RD26 tranche 2 et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- **Approuve** le plan de financement annexé à la délibération,
- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au travers du dispositif « Contrats territoriaux – Traversée d'Agglomération » à hauteur de 250 000 €,
- **Acte** que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- **Mandate** M le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE

Délibération n°59/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
21/11/2023

Date d'affichage
21/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 08.12.2023

ID : 030-213001498-20231128-DEL\_58\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 58-2023

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - VAUTRIN Éric - BROUARD Aurélie.

**Procurations :** BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente :** DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur une demande de subvention DETR 2024 dans le cadre des travaux de la RD 26 – tranche 2.**

Monsieur le Maire présente la phase 2 du projet d'aménagement sécuritaire de la traversée en agglomération de la RD26 « tranche 2 » sur la commune.

L'estimation des travaux est de 490 000 € HT, ingénierie comprise.

Monsieur le Maire précise que la commune peut demander une subvention DETR auprès de la Préfecture du Gard pour cet investissement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Investissement DETR pour 2024 au travers du dossier commun Etat-Département pour le projet d'aménagement sécuritaire de la traversée en agglomération de la RD26 « tranche 2 » sur la commune :
  - coût estimatif de l'opération : 490 000 € HT, ingénierie comprise, montant de la subvention sollicitée : 142 002 € soit 28.98 % du montant de l'opération HT.
- **Autorise** M le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°58/2023





DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_57\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 57-2023

Nature de l'acte : 4.4 Autres catégories de personnel

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - VAUTRIN Éric – BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

**OBJET : Délibération portant sur la création et la rémunération de deux emplois vacataires d'agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2024.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer et de désigner un coordonnateur et de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,  
Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,  
Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement du 18 janvier au 17 février 2024.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **La création** de deux postes d'agents recenseurs vacataires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
- **La rémunération** brute se fera sur la base suivante :
  - Rémunération forfaitaire de 700 € ;
  - Par ½ journée de formation : 50 € ;
  - Tournée de reconnaissance : 100 €.
- **La rémunération** forfaitaire sera proratisée en fonction du temps passé si un agent arrête sa mission avant son terme ;
- **De désigner** M DI ROLLO Ludovic, secrétaire général, comme coordonnateur ;
- **D'autoriser** M le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE

Délibération N° 57/2023  
(GARD)

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_56\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 56-2023

Nature de l'acte : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires FPT

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - VAUTRIN Éric - BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

**OBJET : Délibération portant sur la création d'un poste d'agent administratif à 35h.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent administratif et du recrutement d'un nouvel agent au 01 février 2024, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet de 35h.

La publicité du recrutement a été effectuée sur Emploi territorial sous le n°030230601077874 en date du 19.06.2023.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **La création** d'un poste d'adjoint administratif à temps complet de 35h à compter du 01 février 2024. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2024 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°56/2023

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le 29.11.2023  
ID : 030-213001498-20231128-DEL\_55\_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 55-2023

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 28 novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - VAUTRIN Éric - BROUARD Aurélie.

**Procurations** : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard, PIRE Sébastien donne procuration à AYME Stéphane et RUBIS Quentin donne procuration à BROUARD Aurélie.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 4 procurations

Date de la convocation
02/11/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

**OBJET : Délibération portant sur l'adhésion au service d'affectation temporaire du CDG 30.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service d'assistance temporaire aux Collectivités. La commune y a adhéré en 2022.

Ce service est chargé de recruter pour les besoins ponctuels des collectivités adhérentes, du personnel temporaire qualifié permettant d'effectuer les remplacements de titulaires ou de faire face à un besoin ponctuel dans les meilleures conditions. Les agents ainsi recrutés seront affectés dans les collectivités au fur et à mesure de leurs besoins.

Après lecture de la convention, M le Maire propose donc de faire appel à ce service en cas d'absence du personnel de la commune ou de surcroît de travail.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'adhésion au service d'assistance temporaire aux collectivités du CDG 30 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°55/2023